

# FICHE AGRICULTURE

Conseil en communication & publicité - L'Étincelle papillon - www.etincellepapillon.fr - crédit photo: iStockphoto, Septembre 2011



**CLIMAT PRATIC**  
L'outil de votre politique climat énergie



# SOMMAIRE

- **IDENTIFIER LES ENJEUX ET LEVIERS D' ACTIONS DU TERRITOIRE AFIN DE CONTRIBUER AU DÉVELOPPEMENT D'UNE STRATÉGIE AGRICOLE QUI PARTICIPE À LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES**

Ligne 1 tableur / page 4

- **DÉVELOPPER DES CIRCUITS COURTS DE PROXIMITÉ OPTIMISÉS**

Ligne 2 tableur / page 7

- **ORIENTER LE TERRITOIRE VERS UNE PRODUCTION AGRICOLE RESPONSABLE VIA L'OUTIL FONCIER**

Ligne 3 tableur / page 12

- **ENCOURAGER DES PRATIQUES AGRICOLES QUI CONTRIBUENT À LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES**

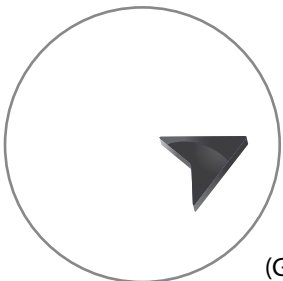
Ligne 4 tableur / page 17

- **AMÉLIORER L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE DES EXPLOITATIONS ET INCITER AU DÉVELOPPEMENT DES ÉNERGIES RENOUVELABLES (ENR)**

Ligne 5 tableur / page 22



# INTRODUCTION



L'agriculture est à la fois un des secteurs les plus vulnérables aux impacts des changements climatiques et un contributeur manifeste aux émissions de gaz à effet de serre (GES), avec 21 % des émissions françaises, ce qui la place au deuxième rang des secteurs émetteurs, juste devant l'industrie et les bâtiments. À cela s'ajoutent les émissions de GES liées à la fabrication des intrants, comptabilisées dans le secteur de l'industrie, et au transport des produits agricoles.

L'agriculture émet du méthane –  $\text{CH}_4$  (élevage et sols), du protoxyde d'azote –  $\text{N}_2\text{O}$  (fertilisation azotée et gestion des déjections animales) et du dioxyde de carbone –  $\text{CO}_2$  (consommation d'énergie).

L'agriculture - comme la sylviculture - est par ailleurs la seule activité économique capable de fixer du carbone atmosphérique. Selon son impact sur les terres agricoles et ses pratiques, l'agriculture peut aussi permettre de capturer le  $\text{CO}_2$  contenu dans l'atmosphère et atténuer les changements climatiques, mais elle peut aussi contribuer de manière forte à ceux-ci, par exemple en générant la déforestation.

Les stratégies agricoles de lutte contre les changements climatiques sont à construire en tenant compte de l'ensemble des enjeux environnementaux et sont à adapter aux spécificités locales. En effet, si l'agriculture peut contribuer à la lutte contre les changements climatiques, cette adaptation doit nécessairement se faire dans le cadre de filières durables qui préservent la qualité des milieux naturels, la production agricole et l'activité économique.

**Engagements nationaux :** la loi « Grenelle 1 » fixe comme objectif d'arriver à 6 % de surface agricole utile en agriculture biologique en 2012 et de 20 % en 2020.



## OUTILS ET RÉFÉRENCES

« Agriculture et gaz à effet de serre : état des lieux et perspectives », RAC-F et FNH, septembre 2010 : [http://www.rac-f.org/IMG/zip/GES\\_et\\_agriculture\\_sept2010-pdf.zip](http://www.rac-f.org/IMG/zip/GES_et_agriculture_sept2010-pdf.zip)

« Face au défi énergétique : la contribution d'agriculteurs au sein de leurs territoires. Recueil d'expériences des CIVAM », FNCIVAM, Juillet 2007 : <http://www.wwf.fr/content/download/2760/21382/version/3/file/CopieCIVAM.pdf>

# IDENTIFIER LES ENJEUX ET LEVIERS D'ACTI- TIONS DU TERRITOIRE AFIN DE CONTRI- BUER AU DEVELOPPEMENT D'UNE STRATÉ- GIE AGRICOLE QUI PARTICIPE À LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Votre marge de manœuvre directe, dans le domaine agricole, étant relativement réduite, il est d'autant plus nécessaire de mobiliser et d'inciter les différents acteurs de ce secteur afin de co-construire avec eux une stratégie agricole qui participe à la lutte contre les changements climatiques.

## Démarrer

D

**Effectuez l'état des lieux des productions agricoles sur le territoire et des acteurs et structures concernés**

### Explication de l'action

Effectuez un premier état des lieux des productions agricoles sur votre territoire.

### Éléments de méthode

Utilisez pour cela les statistiques agricoles (AGRESTE) et contactez la Chambre d'Agriculture.

Identifiez l'ensemble des acteurs et structures concernés sur votre territoire :

- agriculteurs,
- chambre d'agriculture,
- associations de protection de l'environnement,
- associations du secteur agricole (CIVAM, AFIP, CUMA, groupements d'agriculteurs biologiques, etc.),
- forestiers,
- chasseurs...



### EXEMPLES

Le territoire Biovallée®, qui regroupe 4 communautés de communes sur un tiers du département de la Drôme (52 000 hab.), a effectué l'état des lieux de la production biologique sur son territoire dans le cadre d'un programme pour développer l'agriculture biologique et diminuer les intrants chimiques. Une carte présentant les données 2008 commune par commune (en surface et nombre d'agriculteurs) est téléchargeable sur le site Internet : <http://www.biovallee.fr>

Le Pays Centre Ouest Bretagne a réalisé un annuaire des acteurs agricoles : [http://www.centre-ouest-bretagne.org/racine/accueil/divers/annuaire/annuaire\\_des\\_acteurs\\_agricoles](http://www.centre-ouest-bretagne.org/racine/accueil/divers/annuaire/annuaire_des_acteurs_agricoles)



### OUTILS ET RÉFÉRENCES

AGRESTE : Statistiques, évaluation et prospective agricole (Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche, de la Ruralité et de l'Aménagement du territoire) : <http://agreste.agriculture.gouv.fr/>



### INDICATEURS

Etat des lieux effectué.

## Consolider

C

**Identifiez les potentialités locales en termes de complémentarités inter-filières et les besoins en termes de diversification des productions et activités**

### Explication de l'action

Identifiez sur votre territoire les filières agro-alimentaires qui pourraient être complémentaires (amont/aval), afin de trouver des débouchés locaux aux unes et de permettre aux autres d'acheter localement les produits agricoles dont elles ont besoin. Exemple : filières élevage et production de céréales. Leur mise en relation permettrait aux producteurs de céréales locaux de fournir aux éleveurs du territoire l'alimentation pour leurs animaux.

## Éléments de méthode

Le développement de complémentarités inter-filières permet ainsi :

- de favoriser le développement local,
- de réduire les trajets des marchandises achetées et vendues et ainsi les consommations d'énergie et émissions de GES liées à ce transport.

Note : Une grande partie des émissions de GES de l'alimentation et de l'agriculture est liée au transport des marchandises. Il est donc nécessaire de privilégier autant que possible des matières premières et des produits locaux lorsque leur transport est optimisé, et le cas échéant de soutenir les actions visant à les optimiser. Il faut en effet noter que c'est le dernier kilomètre de livraison qui est le plus émetteur et que, suivant le mode de livraison, un produit local peut parfois engendrer plus de GES qu'un produit provenant d'un autre pays. Le fait de favoriser les complémentarités inter-filières locales aura de plus bien d'autres effets positifs : retombées économiques locales, valorisation des ressources, etc.

### Décoller

### B

## Réalisez un diagnostic approfondi des émissions de GES et des consommations d'énergie de l'agriculture sur le territoire

### Explication de l'action

Ce diagnostic approfondi des émissions de GES et des consommations d'énergie de l'agriculture constituera le volet « agriculture » de votre diagnostic global (Cf. Fiche « Stratégie », Action 3.B). Il permettra d'effectuer un zoom plus précis sur le volet agriculture qui vous sera particulièrement utile si votre territoire dispose d'une forte composante agricole.

### Éléments de méthode

Le diagnostic devra être formalisé de façon à ce qu'il soit appropriable et partagé par les élu(e)s, les services et les acteurs impliqués dans la démarche, notamment le monde agricole (via la rédaction d'une synthèse ou d'une version simplifiée). L'objectif est d'assurer une prise de conscience de l'ensemble, quel que soit leur niveau de technicité et d'engager le débat sur une même base de connaissances.

Afin de faciliter la collecte des données et la réalisation du bilan :

- Contactez votre Chambre d'agriculture ainsi que les organismes agricoles.
- Présentez aux différents organismes que vous sollicitez l'intérêt de réaliser un diagnostic des émissions de GES et des consommations d'énergie du secteur agricole. Plus ils seront convaincus, plus la collecte des données et la réalisation du bilan seront facilitées.
- Éventuellement, impliquez les acteurs agricoles directement dans la réalisation de ce bilan (comités de pilotage...) pour en faciliter l'appropriation.

Organisez des sessions de restitution des résultats du bilan en interne (élus et services) mais également auprès des acteurs agricoles du territoire.

Portez une grande attention à la manière dont vous restituez le diagnostic : l'objectif n'est pas d'identifier un responsable des émissions (ce qui constitue le meilleur moyen pour bloquer la motivation des acteurs concernés !), mais bien d'appréhender les leviers d'action dont vous allez pouvoir disposer avec vos partenaires pour les réduire.



### OUTILS ET RÉFÉRENCES

ClimAgri® est un outil diffusé par l'ADEME qui permet de faire un bilan territorial de l'impact de l'agriculture et de la forêt en termes de consommation d'énergie et d'émission de GES. Il permet également de faire des simulations pour évaluer l'intérêt d'actions envisagées.

C'est un outil assez complet - et complémentaire au Bilan Carbone® territoire sur la partie agriculture et forêts - pour :

- Quantifier l'énergie mobilisée et les émissions de GES sur le territoire et en amont (intrants).

- Quantifier les productions permises par la photosynthèse du territoire : alimentaires (végétales et animales), énergétiques (bioénergies) et biomatériaux.

- Alimenter la réflexion sur l'analyse territoriale : potentiels des bioénergies et biomatériaux versus alimentation ; surface mobilisée par les intrants importés sur le territoire (autoproduction-autonomie / dépendance) ; coproduits générés (végétaux, animaux, IAA, bois) valorisables.

<http://www.ademe-et-vous.ademe.fr/le-magazine-n%C2%B0-42-dossier-terrain-climagri%C2%AE-faire-%C3%A9valuer-les-pratiques-agricoles-et-foresti%C3%A8res-au>



## INDICATEURS

Réalisation d'un bilan ClimAgri® ou équivalent.

Création d'un comité technique pour l'interprétation et l'évaluation du bilan (nombre de réunions, document(s) de synthèse ou d'analyse).

Nombre de participants, d'élus et d'acteurs locaux aux sessions de restitution du diagnostic.

### Devenir exemplaire **A**

## Contribuez à l'élaboration d'un plan d'actions avec l'ensemble des acteurs

### Explication de l'action

Il est nécessaire d'élaborer le plan d'actions avec l'ensemble des acteurs identifiés en action 1.D. afin :

- D'identifier avec eux, et notamment les agriculteurs, les actions qu'ils peuvent mettre en œuvre afin de contribuer à la lutte contre les changements climatiques.
- D'obtenir leur engagement sur la mise en œuvre de ces actions. Proposez-leur de signer la charte du PCET (Cf. Fiche « Stratégie », Action 7).

- D'identifier les actions que vous pouvez mettre en œuvre, dans le cadre de vos compétences (urbanisme) mais aussi dans le cadre de l'appui méthodologique, stratégique et/ou financier des acteurs dans la mise en œuvre du plan d'actions.
- D'assurer un meilleur portage de ce plan d'actions par l'ensemble des acteurs, via sa construction collective qui facilite sa mise en œuvre.

### Éléments de méthode

Prenez en compte les objectifs suivants :

- Réduire les émissions de GES liées à l'agriculture associées au niveau de production agricole attendu sur le territoire.
- Maintenir les exploitations agricoles existantes et l'installation de nouveaux porteurs de projets respectueux de l'environnement.
- Favoriser la consommation économe des ressources naturelles (eau, énergie) et des intrants.
- Soutenir la protection et l'augmentation de la biodiversité sur les aires agricoles.



## DÉVELOPPER DES CIRCUITS COURTS DE PROXIMITÉ OPTIMISÉS

Développer les circuits courts de proximité de qualité vous permettra de :

- > Réduire les émissions de GES liées au transport (en travaillant sur les derniers kilomètres de livraison) et les impacts sur l'environnement (soutien à des filières de qualité),
- > Valoriser les ressources locales et renforcer le développement local,
- > Renforcer les liens entre producteurs et consommateurs (perception de la saisonnalité, reconnaissance du travail...)

Les circuits courts de proximité sont des modalités de commercialisation de produits agricoles (souvent alimentaires, transformés ou non) répondant à deux caractéristiques: d'une part, le nombre d'intermédiaires entre le producteur et le consommateur (vente directe ou un seul intermédiaire), et d'autre part l'ancrage territorial de la transaction (agglomération et première couronne, Parc naturel régional, communauté de communes, région...). Vous pouvez soutenir le développement de circuits courts alimentaires, mais également de filières locales : éco-matériaux, etc.

### Circuits courts alimentaires

Un repas émet en moyenne 3 kgeqCO<sub>2</sub><sup>(1)</sup>. Il est possible de réduire l'impact de la restauration collective sur le climat via diverses initiatives :

- > Consommer des produits de saison permet d'éviter leur production en serre chauffée et/ou leur importation de pays lointains.
- > Privilégier autant que possible les produits locaux pour réduire les émissions de GES liées au transport des aliments et s'attacher à optimiser la livraison qui est très émettrice. Ainsi, un aliment produit localement mais livré en camion presque à vide peut engendrer plus de GES qu'un produit provenant d'un autre pays et livré par bateau... Fournir aux convives des produits locaux engendrera en outre d'autres effets positifs : retombées économiques locales, valorisation des ressources, liens producteurs-consommateurs, etc.

### Quid de l'agriculture biologique ?

Ce mode de production, selon certaines études, n'est pas systématiquement synonyme de réduction des émissions de GES par rapport à l'agriculture conventionnelle<sup>(2)</sup>.

Toutefois, ce mode de production engendre bien d'autres bénéfices environnementaux et sanitaires. N'hésitez pas à introduire des produits biologiques dans la restauration collective, à condition d'engager, comme sur le reste des produits, une réflexion globale (provenance, saison, transformation, etc.).

Le Grenelle de l'environnement a été à l'origine d'une circulaire relative à l'introduction du bio dans la restauration collective des services de l'Etat. Pour l'année 2010, l'objectif d'introduction est fixé à 15 % pour atteindre 20 % en 2012. Il ne fixe en revanche aucun objectif pour les collectivités territoriales.

(1) Mission Climat de la Caisse des Dépôts et Consignations, d'après la méthode Bilan Carbone® – 2006

(2) Notamment par rapport à la quantité produite car les rendements sont moindres, mais cela n'est pas nécessairement le cas lorsque l'on raisonne en émissions de GES à l'hectare.

Par ailleurs, selon le Centre d'Etudes et de Prospective du Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche, de la Ruralité et de l'Aménagement du territoire, l'agriculture biologique permet de réduire les émissions de N<sub>2</sub>O du sol, de supprimer les émissions liées à la fabrication et à l'utilisation d'intrants chimiques et, potentiellement, de séquestrer une importante quantité de carbone dans le sol. Du point de vue de l'adaptation, selon cette note, les systèmes biologiques sont plus résilients aux aléas climatiques et économiques : moindre dépendance aux intrants, sols conservant mieux l'eau, diversité des productions, etc. Source : Note de Veille n°38 – Novembre 2010 [http://agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/Note\\_Veille\\_38\\_.pdf](http://agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/Note_Veille_38_.pdf)



## OUTILS ET RÉFÉRENCES

### Restauration collective

« Des gaz à effet de serre dans mon assiette? », RAC-F, 2010 : <http://www.rac-f.org/Des-gaz-a-effet-de-serre-dans-mon.html>

« Guide de la restauration collective responsable à l'attention des collectivités et des entreprises », Fondation pour la Nature et l'Homme et FNCIVAM : [http://www.fondation-nature-homme.org/sites/default/files/pdf/outils/guide\\_restaurant\\_collective.pdf](http://www.fondation-nature-homme.org/sites/default/files/pdf/outils/guide_restaurant_collective.pdf)

« Guide pratique pour l'intégration de produits bio, locaux et équitables en restauration collective », Equi'sol, ADAYG et ADABIO : <http://equisol.free.fr/PDF/CRTR/Guide%20pratique%20Restauration%20citoyenne.pdf>

« L'intégration de critères relatifs à la quantification des émissions de gaz à effet de serre dans les marchés publics. Document de synthèse », février 2008, Réseau Grand Ouest, commande publique et développement durable : [http://www.reseaugrandouest.fr/IMG/pdf/synthese\\_GES.pdf](http://www.reseaugrandouest.fr/IMG/pdf/synthese_GES.pdf)

Campagne « Oui au bio dans ma cantine ! » du WWF : [www.ouiaubiodansmacantine.fr](http://www.ouiaubiodansmacantine.fr)

Et une bibliographie plus fournie sur les marchés de restauration collective et le développement durable rédigée par l'ARPE PACA : <http://www.achatsresponsables.com/UserFiles/File/fichetechrestaurationPACA.pdf>

### Filières courtes

« Construire ensemble des circuits alimentaires de proximité. Guide à destination des élus et des animateurs de territoires », AFIP Bourgogne/Franche-Comté. <http://www.afip.asso.fr/telechargement/Guide%20circuits%20courts%20AFIP%20BFC.pdf>

« Développer les filières courtes d'écomatériaux. Guide à destination des collectivités territoriales », les Amis de la Terre, décembre 2009 : [http://www.amisdelaterre.org/IMG/pdf/GUIDE\\_1\\_ECOMATERIAUX\\_collT.pdf](http://www.amisdelaterre.org/IMG/pdf/GUIDE_1_ECOMATERIAUX_collT.pdf)

Le CERDD a élaboré un « Quiz Circuits courts » pour questionner la durabilité des projets : <http://www.cerdd.org/spip.php?article18115>

Démarrer

D

**Valorisez les produits locaux, de saison et de qualité auprès des consommateurs**

dans les grands magasins, journée « menu sobre en carbone » et/ou « menu local et bio » dans les restaurants collectifs, partenariats avec les commerces d'alimentation pour mettre en valeur les produits locaux, de saison et de qualité...

### Explication de l'action

Le premier pas pour développer les circuits courts de proximité consiste à promouvoir les produits locaux, de saison et de qualité auprès des consommateurs : habitants, usagers des restaurations collectives, professionnels de la restauration, etc. L'enjeu est notamment de sensibiliser les consommateurs à l'intérêt d'une démarche transversale, combinant à la fois production locale, de saison et éventuellement biologique.

### Éléments de méthode

Vous pouvez par exemple :

- Organiser une campagne d'information et de sensibilisation sur l'impact des choix alimentaires sur les changements climatiques : mise à disposition de documents dans les lieux publics, organisation d'une exposition, publication d'articles sur votre site Internet et/ou dans votre journal d'information, etc.
- Organiser des événements de valorisation des produits locaux, de saison et de qualité : stand d'information sur le marché et



### EXEMPLES

L'association Objectif Climat a initié en 2007 en Alsace l'opération « Mangeons sobre en carbone ! » et l'organise depuis chaque année. Il s'agit de sensibiliser les restaurateurs et leur clientèle aux enjeux des changements climatiques et à l'importance du choix alimentaire par la proposition de menus sobres en carbone, mais toujours gourmands et savoureux. Après une réunion préparatoire, les restaurateurs élaborent leur menu en fonction d'un cahier des charges précis. Des documents leur sont fournis pour les aider dans cette élaboration : calendrier des fruits et légumes de saison en Alsace, graphe des émissions de GES liées à la production de divers produits alimentaires et liste des producteurs locaux bio. Chaque restaurant choisit la ou les dates et la durée de sa participation à l'opération : de un jour à toute la durée de l'évènement des Rendez-vous Citoyens du Climat. Lors du lancement de l'opération 2009, dans chaque restaurant, un bénévole d'Objectif Climat était présent pour informer



les clients sur l'opération et les sensibiliser sur le lien entre changements climatiques et alimentation : [http://www.objectifclimat.org/index.php?option=com\\_content&view=article&id=55&Itemid=71](http://www.objectifclimat.org/index.php?option=com_content&view=article&id=55&Itemid=71)

Huit communes de l'Indre (7 sur le Pays de Valençay-en-Berry et une sur le Pays de La Châtre) ont décidé de réaliser un repas local dans les cantines scolaires en juin 2009, intitulé « Ce midi, c'est d'ici ! ». A cette occasion, des animations ont été réalisées par les CIVAM (Centres d'Initiatives pour Valoriser l'Agriculture et le Milieu rural) et le CODES (Comité Départemental d'Education pour la Santé) afin de sensibiliser les enfants sur la saisonnalité et le type de produits qui existent localement. Ces repas permettent de sensibiliser et de faciliter le lien entre les acteurs locaux de la restauration collective et de l'agriculture, mais n'ont pas vocation à tester la faisabilité d'une généralisation de cette démarche.

« Guide de la restauration collective responsable à l'attention des collectivités et des entreprises », Fondation pour la Nature et l'Homme et FNCIVAM : [http://www.fondation-nature-homme.org/sites/default/files/pdf/outils/guide\\_restaurant\\_collective.pdf](http://www.fondation-nature-homme.org/sites/default/files/pdf/outils/guide_restaurant_collective.pdf)



#### OUTILS ET RÉFÉRENCES

La « Marque Parc »<sup>®</sup>, créée par le ministère de l'Environnement, est mise à disposition des PNR pour la promotion des produits locaux alimentaires, touristiques ou artisanaux. : <http://www.parcs-naturels-regionaux.tm.fr/fr/approfondir/faq.asp?p=1&th=4>



#### INDICATEURS

Nombre d'actions de sensibilisation effectuées.  
Nombre de personnes sensibilisées.

### Consolider

C

**Appuyez-vous sur la restauration collective pour engager la structuration d'une production agricole locale qui contribue à la lutte contre les changements climatiques**

#### Explication de l'action

Il s'agit de vous appuyer sur l'achat public, notamment dans la restauration collective, pour entraîner un effet de levier sur le ter-

ritoire et favoriser le développement et la structuration de filières courtes agro-alimentaires.

#### Éléments de méthode

Pour plus de détails sur les possibilités d'inclure des critères environnementaux, de qualité et de proximité dans les marchés publics, Cf. Fiche « Consommation éco-responsable », Action 5.

L'enjeu est d'initier une démarche globale et réfléchie de restauration collective éco-responsable. En effet, il ne serait pas logique de fixer un objectif de X % de produits biologiques dans la restauration collective si cela doit au final conduire à importer ces produits de pays plus ou moins lointains ! Ni de promouvoir des productions locales hors saison sous serre chauffée... L'objectif ici est donc d'opter pour des produits de qualité, de proximité et de saison.

Un bon moyen d'engager la structuration d'une filière agricole qui contribue à la lutte contre les changements climatiques consiste à se fournir localement pour un ou deux produits utilisés dans la restauration collective (ex : le pain).

#### Opter pour des produits de qualité :

La qualité environnementale dépend du système de production agricole et de distribution dont sont issus les aliments. D'autres types de qualité d'ordre social, culturel ou territorial occupent une place importante et permettent la valorisation des savoir-faire, des hommes et des territoires. La qualité nutritionnelle est également centrale : dans certains cas, le repas pris en restauration collective constitue le seul repas équilibré et de qualité du convive.

La lisibilité de cette qualité peut passer par des garanties comme un cahier des charges ou encore un signe de qualité. On peut notamment citer les démarches suivantes :

- L'agriculture biologique, qui permet de certifier une qualité environnementale par l'exigence de critères définis dans son cahier des charges. Un logo y est associé.
- L'agriculture durable, démarche associée aux activités des groupes CIVAM.

Tout en respectant l'équilibre alimentaire et la qualité nutritionnelle des repas, vous pouvez également diversifier les apports protéiques en introduisant une offre de menus végétariens.



Privilégiez également les produits frais et peu transformés, moins générateurs de GES : fruits au lieu de compotes ou crèmes dessert, crudités préparées dans le restaurant collectif, etc.

Les questions à se poser sur l'offre en produits de qualité concernent :

- Les types de production présents sur les territoires (communal, cantonal, départemental...).
- La motivation exprimée ou non des agriculteurs pour une telle démarche.
- L'existence de plate-forme de commercialisation de produits de qualité ou de circuits de distribution.
- L'évolution des systèmes de production de qualité sur le territoire.



### EXEMPLES

Suite à une démarche engagée avec les agriculteurs dans les années 90, à l'origine liée à un problème de qualité des eaux (nitrates), la ville de Lons-le-Saunier a appuyé la création d'une filière locale de pain biologique. Le projet s'est développé au cours des années et aujourd'hui le restaurant municipal de Lons-le-Saunier fournit plus de 5 000 repas par jour sur place à l'ensemble des écoles scolaires, au centre hospitalier et aux personnes âgées servies à domicile : le pain, la viande de bœuf, les yaourts, les fromages et une partie des légumes (89 % des pommes de terre et 50 % des carottes, navets, choux et betteraves) sont biologiques et de proximité : <http://www.fondation-nature-homme.org/blog/la-restauration-collective-responsible-une-solution-pour-contribuer-la-dynamique-des-territoire>



### INDICATEURS

Pourcentage de produits de saison, locaux et/ou bio dans les repas fournis par la collectivité.

Nombre de filières courtes créées ou soutenues via la restauration collective.

Nombre de producteurs et transformateurs locaux impliqués dans cette démarche.

## Décoller

B

### Encadrez la mise en place de circuits courts de proximité et de filières locales

#### Explication de l'action

Renforcez la dynamique engendrée par l'approvisionnement de la restauration collective en produits locaux, de saison et de qualité. Structurez et/ou soutenez la création de filières locales non alimentaires : éco-matériaux, bois-énergie ou bois-construction (Cf. Fiche « Forêts », Actions 3 et 4)...

#### Éléments de méthode

Renforcez les possibilités de vente locale, notamment lorsqu'elles permettent d'optimiser la logistique (pour le producteur et pour le consommateur) :

- Organisez des commandes groupées de paniers de légumes pour les agents et élus avec livraison sur le lieu de travail.
- Soutenez les AMAP (association pour le maintien d'une agriculture paysanne) par exemple en mettant un local proche des consommateurs à disposition pour la distribution.
- Promouvez les marchés locaux existants et encouragez le développement de nouveaux marchés dans les zones de consommation.
- Soutenez l'installation de magasins collectifs de produits locaux (regroupement de plusieurs producteurs locaux dans un point de vente).

Faites connaître les produits locaux :

- Organisez des campagnes de marketing pour les produits locaux de saison (en partenariat avec la chambre d'agriculture et la chambre de métiers et d'artisanat).

Soutenez la production et la transformation locales :

- Facilitez l'installation d'agriculteurs (Cf. Action 3) et d'entreprises de transformation des produits agricoles locaux (boulangerie, etc.), en lien avec le potentiel du territoire et ses besoins identifiés.
- Soutenez les coopératives locales de production.

Soutenez l'optimisation des circuits de distribution au sein des circuits courts :

- Soutenez la réalisation d'auto-diagnostics de ces circuits.

- Encouragez la réflexion sur le lieu d'installation des points de vente et/ou de livraison en fonction des bassins de consommation et des transports à disposition.



### EXEMPLES

Le guide des produits locaux du Nord Deux-Sèvres recense les producteurs réalisant de la vente directe sur le Pays Thouarsais et le Pays du Bocage Bressuirais : [http://www.pays-thouarsais.com/article.php?id\\_article=6914](http://www.pays-thouarsais.com/article.php?id_article=6914)

Le Pays Centre Ouest Bretagne, qui développe un axe fort sur l'agriculture durable, soutient plusieurs projets de filières courtes. Ainsi, la commune de Rostrenen propose un marché ovin communal. La Communauté de communes du Kreiz-Breizh dispose d'un abattoir intercommunal agréé pour traiter les produits issus de l'agriculture biologique. Ce dernier permet d'offrir un service de proximité pour l'abattage des bovins, porcins, ovins et caprins, tant pour les professionnels de la viande que pour les particuliers.

[http://www.centre-ouest-bretagne.org/racine/accueil/agir\\_pour\\_le\\_developpement\\_durable/agriculture\\_durable/filieres\\_courtes/outils\\_a\\_votre\\_service](http://www.centre-ouest-bretagne.org/racine/accueil/agir_pour_le_developpement_durable/agriculture_durable/filieres_courtes/outils_a_votre_service)



### INDICATEURS

Nombre de filières courtes créées ou soutenues.

Nombre de producteurs et transformateurs locaux impliqués dans cette démarche.

Nombre de filières courtes dont l'optimisation logistique a été soutenue.

## Devenir exemplaire > A

### Entraînez les territoires environnants dans la structuration des circuits courts et des filières locales

#### Explication de l'action

Appuyez-vous sur les initiatives exemplaires de votre territoire pour entraîner les territoires environnants dans la structuration de circuits courts et de filières locales.

#### Éléments de méthode

Réfléchissez à l'intégration des collectivités environnantes (en tant que consommatrices ou soutien) dans les circuits courts et filières locales que vous soutenez. Prenez toutefois en compte le fait que ces filières ne doivent pas s'élargir au point de perdre leur caractère local ou leur pertinence environnementale (en termes de bilan GES du transport notamment).

Echangez avec les territoires environnants via des réseaux régionaux par exemple et faites-les profiter de votre expérience positive en matière de circuits courts et de filières locales.



### INDICATEURS

Nombre de filières courtes créées ou soutenues.

Rayonnement (km) des filières courtes.

Nombre de producteurs et transformateurs impliqués dans cette démarche.

# ORIENTER LE TERRITOIRE VERS UNE PRODUCTION AGRICOLE RESPONSABLE VIA L'OUTIL FONCIER

Suivant les territoires, il est souvent nécessaire de trouver un équilibre entre accueil de nouveaux habitants et entreprises et maintien, voire développement, de l'activité agricole. L'accès au foncier constitue un frein majeur à l'installation de nouveaux agriculteurs et les territoires disposent d'outils pour réduire ces obstacles et pérenniser le bâti et le foncier agricole.

Les questions de la pérennisation de l'agriculture et de la lutte contre l'étalement urbain sont étroitement liées :

> d'un côté, il s'agit de freiner la consommation de terres agricoles de qualité par la construction,

> de l'autre, le fait de geler des terrains agricoles et d'interdire toute nouvelle urbanisation sans réflexion à l'échelle du bassin de vie (traduite dans un SCoT et/ou un PLU intercommunal) repousse les nouvelles constructions toujours plus loin de la ville-centre, où est située la majeure partie des emplois.

Ainsi, le fait de vouloir lutter contre l'étalement urbain et protéger l'agriculture à trop petite échelle (celle de la commune, voire d'une très petite communauté de communes où une grande partie des habitants travaille en dehors du territoire) en bloquant toute nouvelle urbanisation engendre au final encore plus d'étalement urbain, en repoussant ce dernier toujours plus loin et en renforçant le phénomène d'émiettement du territoire, nuisible pour l'agriculture comme pour la biodiversité.

Il est donc fondamental d'engager ce type de réflexion à l'échelle du bassin de vie (SCoT, territoire de projet et communauté de communes).



## OUTILS ET RÉFÉRENCES

Site Internet de la SAFER (Société d'aménagement foncier et d'établissement rural) : [www.safer.fr](http://www.safer.fr)

Site Internet de l'association Terre de Liens : [www.terredeliens.org](http://www.terredeliens.org)

« Guide méthodologique, juridique et financier - L'accès collectif et solidaire au foncier et au bâti », Terre de Liens, mars 2007 : [http://www.terredeliens.org/IMG/pdf/guide\\_foncier\\_terredeliens\\_version\\_complete\\_maj2007.pdf](http://www.terredeliens.org/IMG/pdf/guide_foncier_terredeliens_version_complete_maj2007.pdf)

Démarrer

D

## Reconnaissez la valeur du foncier agricole dans les documents de planification et d'urbanisme

### Explication de l'action

Il s'agit d'engager une réflexion sur la pérennisation de l'activité agricole avec les acteurs de l'agriculture et de l'urbanisme à l'échelle du bassin de vie (SCoT, territoire de projet et communauté de communes) pour reconnaître l'importance de l'activité agricole sur le territoire en la prenant en compte de manière adéquate dans les documents de planification et d'urbanisme.

## Éléments de méthode

### Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Dans le PLU (communal ou intercommunal), peuvent être classés en zones agricoles (zone A) les secteurs à protéger en raison du potentiel agronomique, biologique ou économique de leurs terres. Par ailleurs, se pose la question des bâtiments anciens et neufs sur ces zones. En effet, même si ces bâtiments appartiennent à des agriculteurs, lorsque ces derniers arrêtent leur activité, rien ne les oblige à céder leur logement à un éventuel repreneur. Le changement de ces bâtiments de destination peut ainsi contribuer à fragiliser l'activité agricole et à détériorer le bilan



environnemental de l'exploitation.

La meilleure garantie pour que ces bâtiments conservent un usage agricole et ainsi éviter le mitage de ces terres par des habitations est que le règlement du PLU soit suffisamment précis et contraignant quant à la destination des bâtiments de la zone agricole. Il est par exemple possible de préciser :

- Zone A : totalement inconstructible,
- Zone Ac (en bord de bourg) : seules sont autorisées les constructions et installations nécessaires aux services publics ou d'intérêt collectif, et celles nécessaires à l'exploitation agricole. Il s'agit alors de bien préciser quels sont les bâtiments autorisés. Suivant votre projet de territoire, si vous souhaitez vous assurer que ces bâtiments conserveront leur vocation agricole, vous pouvez préciser que ne sont pas autorisées les maisons d'habitation ni les bâtiments à usage touristique (gîte rural, chambre d'hôte...).

Les changements de destination des constructions existantes sont soumis à déclaration préalable ou à permis de construire. Ces procédures imposent toutes les deux de respecter le PLU.

Analysez avec attention le projet agricole proposé lors de la demande de permis de construire en zone A afin de ne pas autoriser de projet « soit-disant » agricole.

#### **Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT), Chartes de PNR et de Pays :**

Reconnaissez dans ces documents la nécessité de préserver une agriculture durable. Incluez une cartographie des espaces agricoles à protéger de l'urbanisation.

L'élaboration d'une « Charte de constructibilité en zone à vocation agricole », à l'échelle du pays, du PNR ou du département, peut aider les communes et les intercommunalités dans l'élaboration de leur PLU.

En tant que territoire de projet : participez systématiquement à la concertation en amont lors de l'élaboration ou de la modification des documents d'urbanisme (PLU et SCoT) afin de contribuer à une meilleure prise en compte des enjeux agricoles ; organisez la formation des élus et agents sur les enjeux agricoles et les différents outils disponibles.



#### **EXEMPLES**

Une réflexion en cours dans le département des Hautes-Alpes sur le foncier et l'urbanisme prévoit l'élaboration d'une charte sur la protection du foncier agricole.



#### **INDICATEURS**

Foncier agricole reconnu dans les documents de planification, dans le cadre d'une réflexion à l'échelle du bassin de vie.

### Consolider

C

## Réalisez un suivi (mutualisé) du foncier et des bâtiments agricoles

### Explication de l'action

Afin de mieux connaître les terres et les bâtiments agricoles de votre territoire et d'anticiper les difficultés d'installation ou de transmission d'exploitations, il est nécessaire de recenser et de suivre les terres et bâtiments agricoles.

### Éléments de méthode

Ce recensement peut se faire par une enquête puis la réalisation d'une cartographie. Le suivi pourra être mené en partenariat avec la SAFER.

Afin de mutualiser les moyens et dans la perspective d'une stratégie agricole coordonnée à l'échelle du bassin de vie, il est intéressant d'organiser le suivi à une échelle territoriale supra-communale : communauté de communes, Pays ou PNR. Ce suivi pourra évoluer vers un véritable observatoire du foncier et des bâtiments agricoles.



#### **EXEMPLES**

Le PNR du Queyras a réalisé une base de données cartographique recensant sur son territoire les bâtiments agricoles. Cette base de données doit servir de base à un suivi dans le temps des exploitations et des bâtiments et à la mise en place d'un observatoire foncier global. Elle permet de visualiser rapidement et efficacement les bâtiments qui doivent faire l'objet d'un suivi particulièrement soutenu, grâce à une différenciation selon le critère de la facilité de transmission (non transmissible, difficilement transmissible et transmissible).



**INDICATEURS**

Réalisation d'un recensement et d'un suivi dans le temps des bâtiments et exploitations agricoles.

**Décoller****B**

**Mettez en place des baux environnementaux sur les terres agricoles vous appartenant et sensibilisez les propriétaires à cet outil**

**Explication de l'action**

Le bail environnemental constitue un outil de protection de l'environnement sur les terres agricoles. Vous pouvez le mettre en place sur vos propres terres agricoles et/ou sensibiliser les propriétaires à cet outil.

**Éléments de méthode**

La loi d'orientation agricole de janvier 2006 a créé le Bail environnemental qui vise à la fois à :

- Protéger le fermier dont le bail ne peut plus être dénoncé du fait de pratiques visant à préserver l'environnement,
- Permettre aux propriétaires d'inclure des clauses prescrivant au bailleur des pratiques culturales spécifiques visant à préserver l'environnement, la biodiversité, les paysages et la qualité de l'eau ou des produits.

Le bail avec clauses environnementales peut être utilisé dans 2 types de situations :

- Soit le bailleur est une personne morale de droit public ou une association agréée de protection de l'environnement.

NB : La loi Grenelle 2 prévoit d'étendre ces possibilités aux fondations reconnues d'utilité publique et aux entreprises solidaires.

- Soit les parcelles sont situées dans des zonages à enjeu environnemental dont la liste est donnée par la réglementation et faisant l'objet d'un document de gestion officiel pour la préservation de la qualité de l'eau, des milieux et pour la prévention des risques d'inondation et d'érosion.

La parcelle doit faire l'objet d'un document de gestion officiel et les clauses doivent être en accord avec ce dernier.

La présence de clauses environnementales dans le bail peut entraîner une réduction du montant du fermage si elle implique des contraintes pour le fermier.

Les clauses doivent être choisies uniquement dans la liste de 15 clauses définies par le décret du 8 mars 2007, publié au JO du 10 mars 2007. Sur les terres appartenant à des propriétaires privés, les clauses doivent être conformes au document de gestion officiel de l'espace protégé considéré. Lorsque le propriétaire est une personne morale de droit public ou une association agréée de protection de l'environnement, les clauses doivent répondre aux préoccupations environnementales du lieu de situation du bien loué.

**Sensibilisation des propriétaires fonciers**

Identifiez les principaux propriétaires fonciers.

Organisez en partenariat avec la chambre d'agriculture et les structures compétentes (CIVAM, etc.) des sessions d'information sur le bail environnemental.

Proposez un accompagnement technique des propriétaires fonciers dans l'identification des possibilités de mettre en place des baux environnementaux sur leurs terrains.

**EXEMPLES**

Le premier bail environnemental a été signé à Valcivières, dans le Puy-de-Dôme (63). Il concerne plus de 7 ha de terres appartenant au Conservatoire des espaces et des paysages d'Auvergne et comporte 9 prescriptions environnementales spécifiques (maintien des surfaces en herbe, interdiction d'apports en fertilisants, interdiction du drainage, etc.). En signant ce bail d'une durée de neuf ans, le fermier estime gagner en visibilité et tirer profit de cet engagement notamment en termes de valorisation de sa production (fourme d'Ambert).

**OUTILS ET RÉFÉRENCES**

Consulter le site Internet de l'association Terre de Liens : [www.terredeliens.org](http://www.terredeliens.org)  
Décret du 8 mars 2007, publié au JO du 10 mars 2007

**INDICATEURS**

Pourcentage de terres agricoles louées en bail environnemental sur votre territoire.  
Pourcentage de terres agricoles vous appartenant louées en bail environnemental.

## Facilitez l'installation de porteurs de projets exemplaires

### Explication de l'action

Vous disposez de différents moyens pour faciliter l'installation de porteurs de projets agricoles exemplaires : SAFER, Association Foncière Pastorale, Terres de Lien, recherche de biens vacants et de parcelles en friche...

### Éléments de méthode

**Solliciter la SAFER** (Société d'aménagement foncier et d'établissement rural).

La SAFER est l'opérateur institutionnel de régulation du marché foncier agricole. C'est une société anonyme, sans but lucratif, avec des missions d'intérêt général, sous tutelle des ministères de l'Agriculture et des Finances. Elle a généralement une antenne par département. Elle accompagne les collectivités dans leur politique de maintien des terres agricoles et de protection des espaces et des ressources naturelles à travers des études foncières - pour connaître les prix des biens et des terres afin de les estimer à leur juste valeur - et des actions d'achat, de vente, de gestion et d'aménagement. Elle dispose d'un droit de préemption qui lui permet d'acheter des biens agricoles à la place de l'acquéreur initial puis de les revendre à des agriculteurs, des collectivités, des établissements publics ou encore des personnes privées dont les projets répondent le mieux aux enjeux d'aménagements locaux.

L'acquéreur des terres préemptées doit s'engager pour lui et ses héritiers à exploiter et à conserver la destination agricole du bien pendant 10 ans.

Il est possible, pour les collectivités, de passer plusieurs types de convention avec la SAFER. Pour plus d'informations : [www.safer.fr](http://www.safer.fr)

### L'Association Foncière Pastorale

Une association Foncière Pastorale (AFP) est une association syndicale constituée entre des propriétaires de terres pastorales, agricoles et de terrains boisés en zones de montagne ou défavorisées dans un objectif de gestion globale de l'espace agricole et de création d'unités agricoles viables. Elle permet de mobiliser du foncier sans l'accord des propriétaires dans la mesure où la commune est propriétaire de la moitié du foncier. Les propriétaires restent bien propriétaires de leurs terrains mais confient leur gestion à l'AFP.

L'AFP est un moyen de décider en commun de l'utilisation des terrains et de créer ainsi des unités viables qu'elle peut louer à des agriculteurs par convention pluriannuelle de pâturage, bail à ferme, etc.

### Recherche de biens vacants et de parcelles en friche :

plus d'informations dans le "Guide méthodologique, juridique et financier - L'accès collectif et solidaire au foncier et au bâti », Terre de Liens, mars 2007 :

[http://www.terredeliens.org/IMG/pdf/guide\\_foncier\\_terredeliens\\_version\\_complexe\\_maj2007.pdf](http://www.terredeliens.org/IMG/pdf/guide_foncier_terredeliens_version_complexe_maj2007.pdf)

**L'Association Terre de Liens** accompagne des porteurs de projet pour l'accès au foncier en milieu rural et périurbain. Elle concourt ainsi à la création d'activités écologiquement responsables et socialement solidaires. Plus d'informations sur [www.terredeliens.org](http://www.terredeliens.org)

### Ferme communale et ferme relais :

Il est possible pour une collectivité d'acquérir du foncier et de construire ou rénover un bâtiment agricole (et éventuellement un bâtiment d'habitation) afin de les louer à des agriculteurs pendant la durée de leur activité avec un objectif en termes d'entretien de l'espace et de type de production. Un appel à candidature est lancé. Une fois le candidat sélectionné, un contrat est alors établi entre l'agriculteur choisi et la collectivité. Ce type d'outil est utilisé en cas de forte déprise agricole. Il peut notamment faciliter l'installation de porteurs de projets bloqués financièrement par l'achat trop onéreux de certains bâtiments.

Si la collectivité reste propriétaire, il s'agit alors d'une ferme communale. Si elle cède le bien au terme d'une location-vente, il s'agit alors d'une ferme relais. Se pose alors la question de s'assurer que l'outil ne changera pas de destination. Pour plus d'informations : [http://www.saintpierredentremont.org/savoie/IMG/pdf/Fiche\\_03\\_Fermes\\_communales.pdf](http://www.saintpierredentremont.org/savoie/IMG/pdf/Fiche_03_Fermes_communales.pdf)



### EXEMPLES

La commune d'Abriès (05 - 377 habitants) a créé une Association Foncière Pastorale sur l'ensemble des terres agricoles présentes sur son territoire. Projet de réhabilitation et de revitalisation, la Ferme Communale de Curel (04 - 57 habitants) comporte une activité agrotouristique (production agricole, vente de produits et gîtes ruraux) et un service traiteur/restauration : [www.ferme-curel.com](http://www.ferme-curel.com)



La Commune de Sigoyer (05 – 600 hab.), accompagnée techniquement par l'ADA-SEA et la Chambre d'Agriculture, a choisi de lancer un projet de ferme-relais afin de favoriser le développement durable du territoire et de protéger le site remarquable de la falaise de Ceûze. Suite à un appel à candidatures, la commune a ainsi mis à disposition d'un jeune agriculteur une exploitation agricole (foncier, bâtiment d'élevage, fromagerie et salle pédagogique). L'exploitation deviendra au bout de 18 ans propriété du jeune agriculteur grâce au remboursement par celui-ci d'un crédit-bail à la commune. Le montant du crédit-bail payé par l'éleveur permet à la Commune de rembourser le prêt qu'elle a dû faire pour acheter le foncier et faire construire le bâtiment, sachant que l'opération a bénéficié de subventions du Conseil Régional (40 %) et du Conseil Général (20 %). Pour plus d'informations: [http://www.saintpierreentremont.org/savoie/IMG/pdf/Fiche\\_03\\_Fermes\\_communales.pdf](http://www.saintpierreentremont.org/savoie/IMG/pdf/Fiche_03_Fermes_communales.pdf)



## INDICATEURS

Nombre de nouveaux agriculteurs installés (reprise ou création d'activité) grâce à l'intervention de votre collectivité.



# ENCOURAGER DES PRATIQUES AGRICOLES QUI CONTRIBUENT À LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

En matière de réduction de gaz à effet de serre (GES), l'agriculture a un rôle important à jouer. En effet, ce secteur représente en France environ 20 % des émissions nationales mais ce chiffre cache de grandes disparités au niveau local. Certains territoires, où les activités agricoles prédominent, voient ce pourcentage grandement augmenter.

Outre les émissions de CO<sub>2</sub> agricoles, principalement dues à l'utilisation d'énergie (chauffage des serres, utilisation de carburant pour les engins agricoles, électricité,...), le secteur agricole est la source principale de protoxyde d'azote - N<sub>2</sub>O - (épandage d'engrais azoté sur les cultures) et de méthane - CH<sub>4</sub> - (élevage et gestion des déjections animales).

Certaines pratiques agricoles permettent de réduire l'empreinte carbone de l'agriculture, mais seule une démarche globale, avec une réflexion sur les systèmes et les équilibres locaux de production permettra les meilleurs résultats.

De plus, il faut garder à l'esprit une approche multicritères et veiller à allier réduction des émissions de GES agricoles et préservation des autres compartiments environnementaux (eau, sol, biodiversité, paysage, ...).



## OUTILS ET RÉFÉRENCES

« Agriculture et gaz à effet de serre : état des lieux et perspectives », RAC-F et FNH, septembre 2010. [http://www.rac-f.org/IMG/zip/GES\\_et\\_agriculture\\_sept2010-pdf.zip](http://www.rac-f.org/IMG/zip/GES_et_agriculture_sept2010-pdf.zip)

« Face au défi énergétique : la contribution d'agriculteurs au sein de leurs territoires. Recueil d'expériences des CIVAM », FNCIVAM, Juillet 2007. <http://www.wwf.fr/content/download/2760/21382/version/3/file/CopieCIVAM.pdf>

Low greenhouse gas agriculture - mitigation and adaptation potentiel of sustainable farming systems, FAO, avril 2009.

4e rapport du GIEC (2007), Groupe de travail III, chapitre 8 : Agriculture. [www.ipcc.ch/pdf/assessment-report/ar4/wg3/ar4-wg3-chapter8.pdf](http://www.ipcc.ch/pdf/assessment-report/ar4/wg3/ar4-wg3-chapter8.pdf)

## Démarrer

D

**Identifiez les pratiques agricoles qui réduisent les émissions de GES et créez des liens avec les réseaux techniques existants**

### Explication de l'action

Identifiez les pratiques agricoles qui permettent de réduire les émissions de GES (principalement N<sub>2</sub>O et CH<sub>4</sub>) et les systèmes de production (végétale et animale) qui réduisent les émissions de GES pour faire un état des lieux en fonction des types d'agriculture représentés sur votre territoire.

## Éléments de méthode

Certains réseaux travaillent depuis longtemps sur les modes de production durables (CIVAM, Réseau Agriculture Durable (RAD), Fédération Nationale d'Agriculture Biologique (FNAB)... ) et notamment sur les pratiques qui réduisent les émissions de GES.

Identifiez ces réseaux sur votre territoire (ou le cas échéant, trouvez un réseau présent dans un territoire identique au vôtre au niveau agricole : zone d'élevage, de montagne, plaine céréalière,...) et faites avec eux un bilan des pratiques à valoriser pour réduire les émissions de GES agricoles, en identifiant si possible les systèmes de production les plus vertueux sur les aspects GES, protection des sols, de l'eau, de la biodiversité, etc.

Une fois ces modes de production identifiés, travaillez avec les chambres d'agricul-

ture et les acteurs agricoles locaux pour faire un bilan des types d'agriculture présents sur votre territoire (agriculture biologique, paysanne, durable ou à faible niveau d'intrants, système herbager, agriculture raisonnée,...).

### EXEMPLES

Le territoire Biovallée®, qui regroupe 4 communautés de communes sur un tiers du département de la Drôme (52 000 hab.), a effectué l'état des lieux de la production biologique sur son territoire dans le cadre d'un programme pour développer l'agriculture biologique et diminuer les intrants chimiques. Une carte présentant les données 2008 commune par commune (en surface et nombre d'agriculteurs) est téléchargeable sur le site Internet [www.biovallee.fr](http://www.biovallee.fr)

### OUTILS ET RÉFÉRENCES

[www.agricultures-alternatives.org](http://www.agricultures-alternatives.org)  
[www.institut-agriculture-durable.fr](http://www.institut-agriculture-durable.fr)  
[www.cedapa.com](http://www.cedapa.com)  
[www.agreste.agriculture.gouv.fr](http://www.agreste.agriculture.gouv.fr)

### INDICATEURS

Réseaux pilotes identifiés.  
 Bilan des pratiques durables.  
 Cartographie des agricultures durables sur le territoire.

## Consolider

C

### Faites la promotion de ces pratiques agricoles

#### Explication de l'action

Informez et sensibilisez les agriculteurs et autres acteurs agricoles de votre territoire aux enjeux des changements climatiques. Expliquez les sources d'émissions agricoles et présentez les pratiques qui réduisent les émissions de GES à l'échelle de l'exploitation. Dans le même temps, informez les acteurs sur les impacts attendus des modifications climatiques sur le secteur agricole et l'importance de l'adaptation en développant des systèmes de production ayant une meilleure résilience, et qui sont généralement aussi moins émetteurs de GES.

#### Éléments de méthode

Mettez-vous en relation avec les chambres d'agriculture et les organismes de forma-

tions agricoles pour établir des formations et/ou des rencontres-débats autour de ces sujets. Cela doit permettre d'informer et de sensibiliser les acteurs agricoles et aussi de permettre un retour d'expériences in vivo.

### EXEMPLES

L'agriculture, avec 49 % des émissions de GES directes, représente le premier poste d'émissions du territoire du Morvan. Dans le cadre du Schéma de Cohérence Climat du PNR Morvan, une concertation a été engagée avec des éleveurs issus des quatre Pays du Morvan pour réfléchir aux enjeux futurs dans un contexte de changements climatiques, notamment sur l'adaptation de la filière bovine. Deux rencontres ont été réalisées pour faire un inventaire des conséquences envisageables des changements climatiques dans le secteur de l'élevage et pour hiérarchiser les conséquences selon deux critères : la probabilité et l'importance.

Résultats : dialogues dynamiques et positifs qui ont permis une meilleure appréhension des problématiques énergie-climat et des enjeux de réduction des émissions de GES :

<http://observatoire.pcet-ademe.fr/action/fiche/66/Concertation-ciblee-sur-les-enjeux-agricoles-et-ruraux>

La FNCIVAM et le RAD ont organisé, de 2004 à 2006, des formations sur les cultures à bas intrants pour les agriculteurs de l'ouest de la France, en s'appuyant sur les travaux de l'INRA et les expérimentations de Chambres d'Agriculture ou de particuliers. Plus de 100 agriculteurs ont suivi ces formations. Depuis, des groupes d'agriculteurs se sont proposés pour organiser des formations adaptées à leurs attentes. Des expérimentations selon les mêmes protocoles sont programmées dans plusieurs régions.

### OUTILS ET RÉFÉRENCES

« Elus : construisez un territoire durable avec les agriculteurs », AFIP, 2008 : [www.afip.asso.fr/dialog](http://www.afip.asso.fr/dialog)  
 RAD, modules de formations : [www.agriculture-durable.org/?page\\_id=85](http://www.agriculture-durable.org/?page_id=85)

### INDICATEURS

Nombre de formations / rencontres organisées.  
 Nombre de participants.  
 Qualité des échanges/



## Accompagnez les exploitations vers des systèmes de production plus respectueux de l'environnement

### Explication de l'action

Soutenez financièrement ou techniquement les exploitants agricoles qui souhaitent mettre en place des pratiques agricoles durables identifiées précédemment.

Soutenez les filières durables en trouvant des débouchés locaux pour leurs productions (Cf. Actions 1.C et 2.B).

### Éléments de méthode

#### Soutien financier

- Aidez techniquement ou financièrement les exploitations dans la réalisation d'un diagnostic Dia'terre® (Cf. « Outils et références »).
- Soutenez l'agriculture biologique en aidant financièrement à l'installation ou à la conversion d'agriculteurs. Les collectivités peuvent aussi apporter un soutien financier pour les investissements (en maraîchage particulièrement) ou sur les coûts de certification par exemple.
- Cofinancez des mesures agro-environnementales (MAE) ou MAE territorialisées qui sont des dispositifs de soutien à des pratiques agricoles respectueuses de l'environnement, démarches volontaires de 5 ans, dispositifs financés pour moitié par le Fond Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER) et pour moitié par des fonds publics nationaux (Etat, Collectivités territoriales, Agence de l'Eau,...). Exemples de MAE : bandes enherbées le long de cours d'eau, prime herbagère agro-environnementale, système fourrager à faible niveau d'intrants, réduction ou interdiction de la fertilisation, restauration et maintien des haies et du bocage, conversion à l'agriculture biologique, etc.

#### Débouchés locaux :

- Appuyez-vous sur l'achat public, notamment dans la restauration collective, pour favoriser le développement et la structuration de filières courtes agro-alimentaires (Cf. Action 2)



### EXEMPLES

AGENDA 21 du département de la Somme / Projet n°11 : Donner plus de visibilité aux actions de soutien visant des pratiques agricoles vertueuses, des filières de production locales et de qualité (cultures intégrées, bio ou AOC).

Pour conserver le potentiel de valeur ajoutée agricole du département, l'Agenda 21 souhaite donner plus de visibilité aux actions visant des pratiques agricoles vertueuses et favorisant la mise en place de filières de production locales et de qualité. Les objectifs sont : la recherche de nouvelles productions, la promotion de nouvelles pratiques agricoles plus vertueuses, la recherche de nouveaux débouchés et la valorisation par la qualité et l'appui aux circuits courts :

[www.somme.fr/Developpement-durable/Agenda21](http://www.somme.fr/Developpement-durable/Agenda21)

La Communauté de communes de Flandre promeut la plantation, l'entretien de haies d'essences locales ou l'acquisition en commandes groupées par les particuliers d'arbustes, d'arbres fruitiers et d'autres végétaux adaptés aux caractéristiques de la région, via notamment le dispositif « Plantons le décor » <http://www.cc-flandre.fr/environnement/haies.html>



### OUTILS ET RÉFÉRENCES

Dia'terre® est une méthode de diagnostic élaborée dans le cadre d'une large concertation avec la profession agricole. Ont en effet participé à la mise au point du cahier des charges et à l'élaboration de la méthode de Dia'terre® : l'ADEME, le MAA-PRAT (contribution financière), l'ACTA, AgroSup Dijon, l'APCA et les chambres d'agriculture, ARVALIS, le CTIFL, la FNCI-VAM, la FNCUMA, l'IFIP, IFV, l'INRA, l'Institut de l'élevage, l'ITAVI, et Solagro. Conçu pour répondre aux exigences du PPE, Plan de performance énergétique des exploitations agricoles, il comprend une base de données en ligne et un logiciel de traitement des données, qui permet de travailler en « local ».

Dia'terre® délivre :

- > les consommations énergétiques directes et indirectes des exploitations agricoles, globales et par atelier,
- > les émissions de gaz à effet de serre globales,
- > le bilan azoté,
- > une estimation du carbone stocké par les haies et les sols de l'exploitation.

Dia'terre® prend notamment la suite de PLANETE.

Plus d'infos : ADEME : <http://www2.ademe.fr/servlet/KBaseShow?sort=-1&cid=96&m=3&catid=24390>

Les mesures agro-environnementales dans le cadre de la Politique Agricole Commune : [http://ec.europa.eu/agriculture/envir/measure/index\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/agriculture/envir/measure/index_fr.htm)

« Guide de la restauration collective responsable à l'attention des collectivités et des entreprises », Fondation pour la Nature et l'Homme et FNCIVAM : [http://www.fondation-nature-homme.org/sites/default/files/pdf/outils/guide\\_restoration\\_collective.pdf](http://www.fondation-nature-homme.org/sites/default/files/pdf/outils/guide_restoration_collective.pdf)

Campagne « Oui au bio dans ma cantine ! » du WWF : [www.ouiaubiodansmacantine.fr](http://www.ouiaubiodansmacantine.fr)



### INDICATEURS

Nombre de diagnostics Dia'terre® réalisés.  
Nombre de pratiques agricoles modifiées pour réduire les émissions de GES.  
Nombre de contrats MAE.  
Nombre d'installations/conversions à l'agriculture biologique par an.

## Devenir exemplaire ➔ A

### Capitalisez les changements de pratiques et accompagnez la mutation globale du territoire

#### Explication de l'action

Renforcez le réseau qui a pu se créer au cours des étapes précédentes et soyez moteur pour mettre en place une agriculture faiblement émettrice de GES sur votre territoire. Il s'agit d'avoir une vision globale des sphères d'impact de l'agriculture sur votre territoire (installation, développement économique, consommation alimentaire, etc.) et de mettre en place des actions cohérentes pour le développement d'une agriculture durable.

#### Éléments de méthode

Utilisez l'outil ClimAgri® de l'ADEME (Cf. « Outils et références ») pour réaliser un bilan des GES agricoles sur le territoire, faire un état des lieux précis et identifier les postes clés d'émissions agricoles sur le territoire.

Vous pouvez alors engager à partir de ces constats et du réseau pilote déjà constitué, un travail commun et cohérent par rapport à la mise en place d'une agriculture durable en créant des partenariats avec les acteurs agricoles locaux (instituts techniques, chambres d'agricultures, associations, ADEME, ...).

Trouvez ensuite les actions les plus pertinentes par rapport à votre territoire pour soutenir et développer l'agriculture durable au niveau technique, des pratiques agricoles, des systèmes de production et de l'équilibre entre les systèmes.

Les « espaces test » agricoles, ou « couveuses » agricoles, ont pour objectif de permettre à des personnes souhaitant s'installer en agriculture de tester leurs compétences professionnelles, de vérifier la faisabilité économique et l'adéquation du projet avec leurs motivations et le territoire.

L'expérience dans un espace test va permettre d'aller au-delà du simple stage de préparation à l'installation car il donne les moyens au porteur de projet de prendre son autonomie en lui garantissant un cadre sécurisé (statut, accompagnement technique agricole, formations diverses). Durant la période de test, le porteur commence à prospecter certains marchés et les différents modes de commercialisation et de diffusion, à fidéliser une clientèle future qui permettra de garantir les premiers revenus au moment de l'installation, etc.

Depuis peu, des espaces test agricoles en milieu rural et péri-urbain fleurissent en France comme l'illustrent les expériences du Germeur de l'AFIP dans le Nord-Pas de Calais, la Marmite du Mouvement Rural de Jeunesse Chrétienne (MRJC), le projet de couveuse « l'éveil des vocations à la création d'activité des AMAP en Île-de-France ou encore ASPAARI en Bretagne.



### EXEMPLES

Dans le cadre de son Plan Climat 2011-2013, le Pays de l'Albigeois et des Bastides a réalisé un profil Climat de son territoire à partir du diagnostic climat-énergie du Pays et de l'expérimentation ClimAgri pour le secteur agriculture et forêts. Un des enjeux identifiés est celui de diminuer les émissions de GES et les consommations d'énergie dans le secteur de l'agriculture dont les actions pour parvenir à cet objectif sont en cours de définition. [www.pays-albigeois-bastides.org](http://www.pays-albigeois-bastides.org)

Suite au renforcement du PPRI (Plan de Prévention des Risques d'Inondation) sur la Communauté d'agglomération de Blois (Agglopolys), des réserves foncières initialement destinées au développement urbain sont devenues inconstructibles. Par ailleurs, la demande en produits biologiques est forte sur le territoire et l'agglomération menait déjà une réflexion sur l'agriculture périur-



baine. Elle a ainsi souhaité développer un projet agricole compatible avec ces zones fortement urbanisées pour construire un esprit de partenariat local. Dans ce cadre, le lycée horticole de Blois (Agglopolys) ont lancé en avril 2009 un dispositif de couveuse qui permet à des jeunes maraîchers bio de tester leur projet professionnel et leur capacité à le faire vivre. La communauté d'agglomération de Blois (Agglopolys) subventionne la nouvelle couveuse et prépare la suite : une fois la période test finie, les « couvés » pourront louer ou acheter à des prix raisonnables les terrains récupérés par la collectivité. L'idée est également de renforcer les débouchés locaux, tels le marché Bio de Blois et la restauration collective. <http://www.leader-layon-saumurois.fr/images/uploaded/LEADER/Fiche%20projet%20couveuse%20maraichers%20Agglo%20de%20Blois.pdf>



### OUTILS ET RÉFÉRENCES

Climagri® est un outil qui permet de faire un bilan territorial de l'impact de l'agriculture et de la forêt en termes de consommation d'énergie et d'émission de GES. Il permet également de faire des simulations pour évaluer l'intérêt des actions envisagées.

C'est un outil assez complet, et complémentaire du Bilan Carbone® territoire, pour :

- quantifier l'énergie mobilisée et les émissions de GES sur le territoire et en amont (intrants),
- quantifier les productions du territoire : alimentaires (végétales, animales), énergétiques (bioénergies) et biomatériaux permises par la photosynthèse du territoire,
- alimenter la réflexion sur l'analyse territoriale : potentiels des bioénergies et biomatériaux versus alimentation ; sur-

face mobilisée par les intrants importés sur le territoire (autoproduction / autonomie-dépendance) ; sous/co-produits générés (végétaux, animaux, IAA, bois) valorisables : <http://www.ademe-et-vous.ademe.fr/le-magazine-n%C2%B0-42-dossier-terrain-climagri%C2%AE-faire-%C3%A9voluer-les-pratiques-agricoles-et-foresti%C3%A8res-au>

« L'espace test en agriculture », CELAVAR, février 2010 : [http://agricultures-alternatives.org/IMG/pdf/espacetestagri\\_VF\\_leger.pdf](http://agricultures-alternatives.org/IMG/pdf/espacetestagri_VF_leger.pdf)

L'AFIP coordonne depuis 2009 le projet européen ESCALE (Echanges Solidaires de Collectifs d'Accompagnements Locaux en Europe) qui associe différents partenaires. Il vise à organiser un service d'échange européen pour créateurs d'activité ruraux. Dans ce cadre, un référentiel a été publié, qui présente et analyse différents dispositifs collectifs d'accompagnement de projets en milieu rural, dont notamment des projets agricoles, et propose des recommandations pour la constitution ou le renforcement de telles dynamiques. [http://www.afip.asso.fr/Rural/creation\\_activite.htm](http://www.afip.asso.fr/Rural/creation_activite.htm)



### INDICATEURS

Réalisation d'un bilan ClimAgri  
Création d'un comité technique pour l'interprétation et l'évaluation du bilan (nombre de réunions et de documents de synthèse ou d'analyse).

Mise en place de partenariats techniques pour travailler sur les actions.

## AMÉLIORER L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE DES EXPLOITATIONS ET INCITER AU DÉVELOPPEMENT DES ÉNERGIES RENOUVELABLES (ENR)

Le secteur de la production agricole ne représente que 2 % des consommations nationales d'énergie directe et environ le double avec l'énergie nécessaire à l'élaboration des intrants agricoles. Pour chaque exploitation, la facture d'énergie directe (fuel, électricité) ou indirecte (engrais et achats d'aliments) reste une charge importante de l'ordre de 6 % des charges courantes et 9 500 euros en moyenne par exploitation (RICA, 2008). Soumise aux variations des cours internationaux du baril de pétrole, elle est en constante augmentation ces dernières années.

L'analyse de quelques 3 500 diagnostics d'exploitation PLANETE effectués au cours des 10 dernières années montrent des situations extrêmement variables et des marges de progrès très importantes pour les plus consommatrices. La consommation moyenne d'énergie s'élève à 23,5 GJ/ha de Surface Agricole Utile dont 63 % d'énergie indirecte et 37 % d'énergie directe. Les principaux postes de consommation d'énergie sont les carburants, les combustibles et l'électricité d'un côté, et les achats d'aliments du bétail et la fertilisation pour les énergies indirectes de l'autre. L'analyse par production a montré les écarts importants d'efficacité énergétique, les exploitations les plus économes ayant en général une consommation d'énergie par unité produite deux fois plus faible que les exploitations « énergivores ».

Les exploitations agricoles offrent par ailleurs de belles opportunités pour la production d'énergies renouvelables : solaire thermique et photovoltaïque, valorisation du bois et des résidus ligneux pour l'énergie, biogaz à partir des effluents d'élevage et des autres matières organiques : résidus de cultures, ...

La problématique énergie est très liée à celle de l'effet de serre, une réduction des consommations d'énergie entraînant directement une réduction des émissions de CO<sub>2</sub> voire de N<sub>2</sub>O s'agissant des engrais azotés. Les émissions de méthane des effluents d'élevage peuvent quant à elles être réduites dans le cadre d'un traitement par méthanisation.

Bien que les émissions de CO<sub>2</sub> ne représentent que 10 % environ des émissions de GES de l'agriculture, la problématique de l'énergie est directement opérationnelle aujourd'hui et bien maîtrisée dans les constats et actions à mettre en œuvre. Les actions d'économies d'énergie directe ou indirecte sur les exploitations agricoles permettent d'impliquer en pratique à court terme les acteurs agricoles. Elles ne doivent pas faire oublier les actions qu'il faudra aussi déployer sur les questions des émissions de méthane et de protoxyde d'azote (Cf. Action 4) par exemple à l'occasion d'un bilan ClimAgri® qui nécessitera une réflexion approfondie sur le projet agricole territorial.

Les approches et outils de diagnostic à l'échelle de l'exploitation ou du territoire abordent généralement les deux problématiques en même temps, mais l'une ou l'autre thématique peut être privilégiée suivant les contextes et les motivations des acteurs.



## OUTILS ET RÉFÉRENCES

Synthèse des bilans planète : <http://www.solagro.org/site/286.html>  
 L'énergie dans les exploitations agricoles en France et dans l'UE : <http://www.solagro.org/site/370.html> - ADEME / cible « agriculture »  
 Ministère de l'agriculture :  
[http://agriculture.gouv.fr/spip.php?recherche=energie&id\\_rubrique=0&page=recherche](http://agriculture.gouv.fr/spip.php?recherche=energie&id_rubrique=0&page=recherche)  
 Agriculture Energie 2030 (étude prospective du MAAPRAT)  
 AGRESTE (données sur l'énergie directe dans les exploitations agricoles)  
 Instituts techniques agricoles et chambres d'agriculture

Démarrer

D

### Réalisez les premières actions de sensibilisation des agriculteurs et incitez à la réalisation de diagnostics énergétiques des exploitations

#### Explication de l'action

Identifiez les agriculteurs ou organismes engagés dans de telles démarches sur le territoire ou à proximité et appuyez-vous sur leur expérience pour sensibiliser plus largement.

#### Éléments de méthode

Des diagnostics de suivis de plans d'actions plus ou moins ambitieux ont été engagés de façon isolée ou dans le cadre d'actions collectives dans toutes les régions, en particulier dans le cadre du plan de performance énergétique des exploitations (PPE) lancé en 2009. Faites l'état des lieux sur le territoire des dossiers PPE déposés et achevés (contacts DRAF et DDT).

Certains réseaux travaillent depuis longtemps sur les modes de production durables (CIVAM, RAD, FNAB ...) et notamment sur les pratiques qui réduisent les consommations d'énergie. Identifiez ces actions ou ces réseaux sur votre territoire (ou le cas échéant sur un territoire voisin présentant des caractéristiques agricoles semblables) et faites-les connaître.

Faites l'inventaire des auditeurs PPE intervenant sur le secteur.

Une fois ces modes de production identifiés, travaillez avec les chambres d'agriculture et les acteurs agricoles locaux pour voir quelles mesures peuvent être a priori préconisées aux différents types d'agriculture présents sur votre territoire et incitez à leur mise en œuvre ainsi qu'à la réalisation de diagnostics.

Organisez des rencontres / débats ou des formations pour sensibiliser l'ensemble des agriculteurs par thème, par type d'exploitant ou par zone géographique.



## EXEMPLES

Nombreux exemples locaux d'actions portées par les organisations agricoles (chambres d'agriculture, CIVAM, etc.) avec animation, journées de visites, formations VIVEA, etc.

Les Chambres d'Agriculture de Bretagne ont réalisé plusieurs fiches pédagogiques liées à l'énergie : [http://www.bretagne.synagri.com/ca1/synagri.nsf/TECHDOCPAR\\_CLEF/00014681?OpenDocument&P1=00014681&P2=&P3=&P4=PAGE&SOURCE=1](http://www.bretagne.synagri.com/ca1/synagri.nsf/TECHDOCPAR_CLEF/00014681?OpenDocument&P1=00014681&P2=&P3=&P4=PAGE&SOURCE=1)



## OUTILS ET RÉFÉRENCES

Economiser l'énergie et développer les énergies renouvelables à la ferme : cahiers techniques de l'agriculture durable : [http://www.agriculture-durable.org/?page\\_id=299](http://www.agriculture-durable.org/?page_id=299)

Memento à l'attention des éleveurs laitiers du Lot : <http://www.solagro.org/site/370.html>

Chambres d'agriculture  
 FNCIVAM



## INDICATEURS

Actions individuelles et/ou collectives identifiées sur le territoire.

Acteurs compétents identifiés pour l'accompagnement des agriculteurs dont nombre d'auditeurs PPE actifs.

Actions-types adaptées à certaines productions agricoles et/ou au contexte local.  
 Nombre de formations / rencontres organisées.

Nombre de participants.

Qualité des échanges.



## Accompagnez la réalisation d'une campagne de diagnostics et de propositions de plans d'actions adaptés

### Explication de l'action

Pour passer à l'action de façon efficace, il convient d'identifier les principaux postes de consommation de l'exploitation et de proposer des actions adaptées pour réduire les consommations et éventuellement substituer une part de l'énergie fossile consommée par une production d'énergie renouvelable.

### Éléments de méthode

Vous pouvez monter un partenariat avec l'ADEME, la Chambre d'Agriculture et/ou un réseau pilote pour inciter à la réalisation de diagnostics.

La réalisation de diagnostics groupés, gratuits ou à faible coût, est un bon moyen de toucher un grand nombre d'exploitations.

En partenariat avec une ou des organisations agricoles et/ou la Chambre d'Agriculture, facilitez (par un soutien financier par exemple) la réalisation de diagnostics groupés, gratuits ou à faible coût.

Favorisez, dans la mesure du possible, une action collective qui permettra d'enrichir les plans d'actions et de motiver les porteurs de projets.



#### EXEMPLES

La FRCIVAM de Basse-Normandie propose aux agriculteurs, en partenariat avec l'ADEME, de réaliser des bilans énergétiques pour évoluer vers des systèmes plus autonomes.

La Chambre d'Agriculture de Haute-Garonne propose la réalisation de diagnostics de consommations énergétiques et des émissions de GES sur les exploitations agricoles (à l'origine avec l'outil PLANETE, remplacé par l'outil Dia'terre®, Cf. « Outils et références »). <http://www.agriculture31.com/spip.php?article161>



#### OUTILS ET RÉFÉRENCES

##### Dia'terre®

est une méthode de diagnostic élaborée dans le cadre d'une large concertation avec la profession agricole. Ont en effet participé à la mise au point du cahier des

charges et à l'élaboration de la méthode de Dia'terre® : l'ADEME, le MAAPRAT (contribution financière), l'ACTA, Agro-Sup Dijon, l'APCA et les chambres d'agriculture, ARVALIS, le CTIFL, le FNCIVAM, la FNCUMA, l'IFIP, IFV, l'INRA, l'Institut de l'élevage, l'ITAVI et Solagro. Conçu pour répondre aux exigences du PPE, Plan de Performance énergétique des exploitations agricoles, il comprend une base de données en ligne et un logiciel de traitement des données, qui permet de travailler en « local ».

##### Dia'terre® délivre :

les consommations énergétiques directes et indirectes des exploitations agricoles, globales et par atelier, Les émissions de gaz à effet de serre globales.

##### Le bilan azote :

une estimation du carbone stocké par les haies et les sols de l'exploitation.

Dia'terre® prend notamment la suite de PLANETE.

Plus d'infos : <http://www2.ademe.fr/servlet/KBaseShow?sort=-1&cid=96&m=3&catid=24390>



#### INDICATEURS

Nombre de diagnostics et de plans d'action réalisés.

Nombre de réunions d'analyse collective des résultats.

Mise en évidence d'actions prioritaires à soutenir.

## Accompagnez la mise en œuvre de plans d'action de réduction des consommations et de développement d'EnR

### Explication de l'action

Soutenez financièrement et/ou techniquement les exploitants agricoles qui souhaitent mettre en place les actions préconisées après les diagnostics.

### Éléments de méthode

Identifiez les compétences locales spécifiques susceptibles d'intervenir à bon escient pour les dimensionnements et la mise en place des actions souhaitées pour éviter les surcoûts et les contre-références.

Recensez, faites connaître et favorisez l'accès aux financements existants : régionaux, nationaux et européens.



Proposez des incitations complémentaires pour quelques actions phares jugées prioritaires dans le contexte de votre territoire, avec une animation adaptée. Organisez des journées techniques (banc d'essai moteur pour tracteurs, commandes groupées, etc.).



### EXEMPLES

Programme AGIR « 100 exploitations exemplaires pour l'énergie et l'environnement » en Région PACA.

Création de groupes de travail « techniciens » (Limousin, Chambre régionale d'agriculture de Midi-Pyrénées, Pôle Biomasse Energie en Rhône-Alpes, etc.).

Les Chambres d'agriculture de Bretagne, avec le soutien du Pays Centre-Ouest Bretagne, ont créé un centre de ressources et d'expérimentation sur la réduction du coût énergétique des bâtiments d'élevage et l'utilisation des énergies renouvelables à la station expérimentale régionale porcine de Guernévez sur la commune de Saint-Goazec (29) : <http://www.bretagne.synagri.com/ca1/synagri.nsf/TECHDOCPARCLEF/00014681?OpenDocument&P1=00014681&P2=&P3=&P4=PAGE&SOURCE=I>



### OUTILS ET RÉFÉRENCES

Plan de Performance énergétique (PPE) national et local (arrêté régional).

Contrats de projet Etat – Région (avec directions régionales ADEME).



### INDICATEURS

Nombre de plans d'action mis en œuvre.  
Pourcentage d'économie d'énergie réalisé.  
Quantité de kWh renouvelables produits/an.

## Devenir exemplaire > A

### Impulsez et/ou accompagnez le développement de projets mutualisés d'EnR

#### Explication de l'action

En fonction des contextes, des installations collectives peuvent être plus intéressantes que des installations individuelles, par exemple dans le cas de la méthanisation des effluents d'élevage.

Dans tous les cas, le regroupement d'opérations individuelles facilite l'engagement des acteurs et la mise en œuvre des installations.

#### Éléments de méthode

Suivant les filières, appuyez-vous sur les réseaux spécialisés :

Méthanisation : Club Biogaz, Aile, TRAME, Solagro

Séchage solaire : Institut de l'Élevage, Solagro et structures locales

Photovoltaïque : Hespul.



### INDICATEURS

Mise en place d'opérations collectives visant à réduire les consommations.

Mise en œuvre d'installations de production d'énergie renouvelable.